

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 11 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MERCREDI 11 JUIN** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 juin 2025.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme CATTY Christine a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.
M. BOULET Guillaume a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. BOULET Michel.
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 20h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : RESTRUCTURATION DE LA FONDERIE EN MAISON DE L'ENTRAIDE ET DE L'INSERTION - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES LOT 1 DÉMOLITION, DÉCONSTRUCTION, DÉSAMANTAGE, GROS ŒUVRE, REVÊTEMENT DE SOLS ET LOT 2 CHARPENTE BOIS - AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE.

2025-06-N° 5

VU la délibération du Conseil municipal 2023-09-N° 16 du 18 Septembre 2023, portant sur l'attribution des marchés de travaux de restructuration de la Fonderie en Maison de l'entraide et de l'insertion.

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, qui s'est réuni le 5 juin 2025 ;

Il convient de procéder, par voie d'avenants, à la prise en compte des travaux supplémentaires suivants, dans le cadre de l'exécution du marché de restructuration de la fonderie en Maison de l'Entraide et de l'Insertion, pour ce qui concerne :

- Le lot 1 - Démolition Désamiantage Gros œuvre étendu :
 - Dépose et traitement de la couverture sur le bâtiment 2 présentant d'importants désordres après le nettoyage : Plus-value de 7 337.00 € HT
 - Absence de contreventement découvert après la dépose des murs intérieurs ; réalisation de cadres pour assurer une liaison entre la façade avant et arrière : Plus-value de 32 502.61 € HT
 - Faiblesse sur la structure existante découverte après le sondage ; réalisation du renforcement béton au droit de la poutre existante du bâtiment 2 : Plus-value de 17 543.31 € HT
 - Suppression de la récupération de 6 500 briques ; maintien de la prestation de conversion de 3500 briques : Moins-value de 7 475.00 € HT

Soit un montant total de + 49 907.92 € HT.

- Le lot 2 - Charpente bois :
 - Modification de la charpente pour la répartition de la descente de charges, dû à l'absence de chaînage sur le rez-de-chaussée (constat après dépose du R+1) : Plus-value de 6 107.20 € HT.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, (Mme CROWYN Véronique (+1), M. DUBUISSON Frédéric, M. RYS Didier) S'ABSTENANT :

ARTICLE 1 - D'APPROUVER la passation des avenants pour le lot n°1 - Démolition Désamiantage Gros œuvre étendu - Entreprise RAMERY et le lot n°2 - Charpente bois - Entreprise AMBOIS, ainsi qu'il suit :

AIRE-SUR-LA-LYS					
Restructuration de la Fonderie en Maison de l'entraide et de l'insertion					
		Entreprises	Offre initiale	Pourcentage d'évolution	Nouveau montant du marché
1	Démolition, Désamiantage, Gros Oeuvre étendu	RAMERY	647 690.79 € HT	7.71 %	697 598.71 € HT
2	Charpente bois	AMBOIS	76 518.00 € HT	7.98 %	82 625.20 € HT

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdits avenants et à effectuer les démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

